Le Président de la République et de M. Bonnier, préfet du département.

M. de Ramel, député, qui se trouve à Bruxelles s'était fait excuser.

Les obsèques ont eu lieu immédiatement.

Chaque cercueil était porté par quatre hommes ; dix-neuf cercueils entrent dans l'église ; les cinq autres renferment les restes des mineurs protestants et sont déposés sur la place en attendant.

Mais, comme la cérémonie religieuse se prolonge outre mesure, les familles des mineurs protestants font enlever les cercueils avant que les dix-neuf autres soient revenus de l'église.

M. Turrel a alors déclaré qu'il prendrait la parole au cimetière.

Au cimetière catholique et au cimetière protestant le ministre a présenté aux familles l'expression de la douloureuse sympathie du gouvernement et de la démocratie tout entière.

Il a ajouté qu'il reviendrait demain apporter les premiers secours.

Les premiers résultats de l'enquête établissent que la catastrophe est due à un dégagement d'acide carbonique causé probablement par un coup de mine.

La position des cadavres laisse supposer que les précautions habituelles n'avaient pas été prises par les ouvriers qui ont fait partir le coup de mine. Vingt-trois mineurs ont été tués sur le coup. Un seul est mort après avoir cherché à s'enfuir.

UNE FEMME ASSASSINÉE
par son gendre

Reconstitution du drame

Paris, 4 juin. — M. Boucard, juge d'instruction, a procédé ce matin à la reconstitution de la scène du crime dont a été victime Mme veuve Frelon, 46, rue Constance.

A sept heures du matin, Georges Fournier, l'assassin, était extrait de Mazas et conduit dans les bureaux de M. Garnot, commissaire de police, pour attendre l'arrivée des magistrats.

M. Atthalin, procureur de la République, et MM. Boucard, Cochefert et Carnot sont arrivés à huit heures et quart, rue Constance, pour éloigner les parents de la victime qui vivent dans l'appartement et leur éviter les émotions d'une opération judiciaire.

L'assassin a été amené dans la maison du crime à huit heures et demie. Il a été accueilli rue Constance par les huées d'un millier de personnes proférant des cris de mort.

Pendant toute la durée de la reconstitution de la scène du crime, Georges Fournier a eu une attitude atterrée et repentante.

Il a renouvelé ses premiers aveux. Selon ses déclarations, il est venu rue Constance, le 18 mai, pour demander à sa belle-mère l'adresse de sa femme. Mme Frelon a refusé de la lui donner en ajoutant :

— Nous n'êtes qu'un « galvaudeux » et je ne veux plus vous voir.

Fournier riposta par un violent coup de poing sur la figure de sa belle-mère et, comme elle se dirigeait vers la fenêtre pour appeler au secours il la saisit à la gorge. Mme Frelon parvint à se dégager, mais Fournier se précipita de nouveau sur sa victime, un corps à corps s'engagea, pendant lequel la malheureuse fut renversée sur un table, sur laquelle se trouvaient les joujoux des jeunes enfants, roula à terre. Affolé, l'assassin renversa sa victime sur le dos, et, les genoux sur la poitrine et l'étranglant. Puis, saisissant une serviette, il en forma un bâillon. Mme Frelon, essayant de se dégager, Fournier lui lia les mains derrière le dos et lui serra la gorge avec une autre serviette.

Voyant que sa victime ne bougeait plus, l'assassin, pensant les rétablir dans leurs meubles, ouvrit une armoire et un petit coffret où il volait 20 francs et des pièces anciennes. Il franchit à trois reprises le corps de sa belle-mère pour fouiller dans d'autres meubles où il croyait trouver de l'argent.

Ses recherches n'obtenant pas de résultat, Fournier cassa la tirelire des petits-enfants de Mme Frelon et s'empara de quelques francs qui s'y trouvaient, puis il s'enfuit après avoir écouté si personne ne montait.

Les magistrats ont fait remarquer à l'assassin qu'il avait fouillé dans un coffret où se trouvaient des lettres de sa femme, qu'il n'avait pas songé à les lire et que sa seule préoccupation avait été de se procurer de l'argent.

Pendant un peu contenance, Fournier a prétendu que l'effroi du crime qu'il venait de commettre lui avait fait oublier l'objet de sa visite rue Constance, et qu'il n'avait plus songé qu'à trouver l'argent nécessaire à sa fuite à l'étranger.

A dix heures et demie, Fournier était ramené au service de la sûreté où l'on croit qu'il avouera prochainement avoir prémédité son crime pour voler.

AVEUX COMPLETS

Paris, 4 juin. — Ramené dans les bureaux du service de la Sûreté après la reconstitution du crime, Fournier a qu'il avait pas voulu reconnaître à ce moment avoir prémédité son crime, a fait les aveux les plus complets.

Pendant la scène de reconstitution, il avait déclaré ne pas vouloir parler à cause de la présence de sa belle-sœur qu'il aurait aperçue et de l'émotion qu'il ressentait devant les lieux que lui rappelaient l'assassinat de sa femme.

Après avoir pris un bouillon qui lui a été servi dans les locaux de la sûreté, il a fait les aveux suivants :

C'est en prison, à la Roquette que j'ai eu l'idée de mon crime.

Effectivement, en sortant, je n'avais plus aucune chance d'être employé, étant donnés mes antécédents judiciaires. Il me fallait m'expatrier. Je réfléchis qu'avec une centaine de francs je pourrais aller en Angleterre et je pensais aller voler une belle-mère après l'avoir tuée.

Le jour même de ma sortie de la Roquette, je touchais ma masse, 5 fr. 65, et j'allais chez une belle-mère avec l'idée bien arrêtée de la tuer. J'en fus empêché par l'arrivée d'un ouvrier plombier et je partis, remettant à un autre jour l'exécution de mon projet.

Je retournai chez Mme Fretlon, le lundi et j'eus la chance de la trouver seule. Elle m'offrit un rafraîchissement que je refusai.

Je pris une chaise et je reposai, pendant que ma belle-mère vaquait à ses occupations.

Au bout d'un quart d'heure, le me courage me vint et lui saisissant la gorge.

Elle se défendit énergiquement et me repousse jusque dans l'entrée où en luttant, nous fîmes tomber un objet attaché au mur.

Je la terrassai, puis je l'étendis d'un coup de poing sur l'œil. Elle resta alors immobile. Je traînai le corps dans la salle à manger, puis, prenant une serviette, je la bâillonnai et lui attachai les mains derrière le dos.

Après avoir retourné le corps contre terre pour faire porter les soupçons de la justice sur un cambrioleur du quartier, je fouillai les meubles, m'emparai de quatre-vingts francs et partit.

Ces aveux qui prouvent la préméditation de Fournier ont été renouvelés par lui en présence de M. Bincard, juge d'instruction.

Comme on le voit, Fournier ne venait pas comme on l'a dit tout demander à Mme Frelon l'adresse de sa femme.

Une nouvelle affaire Gouffé

Paris, 4 juin. — M. Cochefert, chef de la sûreté, a accompagné cette après-midi M. Duval, architecte, qui s'est rendu avenue de Versailles pour y faire des travaux dans les bureaux du crime. Ce plan est destiné à permettre aux jurés de la cour d'assises de suivre l'affaire dans tous ses détails.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

UN DUEL SENSATIONNEL

Madrid, 4 juin. — Le capitaine général de Madrid a heureusement réussi à empêcher, tout au moins momentanément, un duel entre le maréchal Campos, ancien commandant en chef de l'armée espagnole à Cuba, et le général Barrero, chef du sixième corps d'armée ; ce dernier avait adressé au vieux maréchal une lettre insultante qui avait donné lieu à un échange de témoins. Les causes de ce conflit sont d'ordre politique.

Le général Barrero, en effet, est affilié au parti réactionnaire conservateur et à l'union constitutionnelle de Cuba, qui ne pardonnent pas au maréchal son intention avoué de parler haut et ferme dans les débats au Sénat ; on a voulu lui fermer la bouche en provoquant une affaire susceptible de nuire au prestige et à l'autorité d'ancien gouverneur de Cuba.

Les deux antagonistes et leurs témoins ont été mis, sur parole, à la disposition du ministre de la guerre jusqu'à nouvel ordre.

Bien que le premier ministre, M. Canovas, et son collègue de la guerre soient résolus à prévenir un scandale, on estime dans les cercles politiques de Madrid que, qu'il sera difficile d'empêcher une rencontre.

Les motifs du conflit et les personnalités en jeu contribuent, en effet, à donner à l'affaire un caractère de gravité exceptionnelle. Ce scandale cause à Madrid une pénible impression, au palais surtout. La Reine régente s'en est montrée vivement affectée.

LE REJET DU POURVOI DE TREMBLÉ

Paris, 4 juin. — La Chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par Tremblé, qui fut, on se rappelle, condamné à mort le 29 avril par la cour d'assises de Saint-Omer, pour l'assassinat de Farbos à Buenos-Ayres.

Il ne reste donc plus au condamné, pour éviter l'échafaud, que le recours en grâce.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Les élections municipales contestées

Le Conseil de Préfecture a commencé à rendre ses décisions sur les élections municipales contestées, venues en discussion dans la séance publique du samedi 2 juin.

LILLE

M. Coussement invalidé
M. DESURMONT ÉLU

Comme il fallait s'y attendre, le Conseil, par un arrêté en date du 4 juin 1896, a annulé l'élection de M. Coussement et proclame élu conseiller municipal, M. Desurmont-Schneider, qui arrivait avec le maximum de voix à la liste générale.

Le Conseil a en même temps rejeté la protestation de MM. Delesalle et Robart, tendant à la proclamation de ce dernier, comme trente-sixième élu, au cas où M. Coussement serait invalidé.

Il est probable que les amis de M. Coussement feront appel au Conseil d'Etat de la décision du Conseil de préfecture.

En ce cas, plusieurs mois s'écouleront encore, avant que M. Desurmont-Schneider aille occuper au Hôtel-de-Ville le siège où M. Coussement s'est provisoirement installé.

L'élection de Fournes

Par arrêté pris à la même date, la protestation dirigée contre l'élection de M. Gombert, maire de Fournes, a été déclarée irrecevable.

Le Conseil a validé M. Gombert sien bien et dément validé.

Affaires diverses

Le Conseil a rejeté les protestations concernant les communes de **Louvil, Hauchin, Halluin, Warneton-Sud, Wambrechies.**

A Dunkerque, l'élection de M. Janssen Gérome est annulée.

A Attiches, M. Cohen s'est désisté de sa protestation.

Houplines. — L'élection de M. Neuvéglise est valide.

Prouvy. — L'élection de M. François Moreau est valide.

Auxeuillin. — L'élection de M. Martel est validée.

Vendegies-sur-Ecaillon. — L'élection de MM. Bourgogne, Illas et Payen est annulée.

Ces trois candidats avaient obtenu le même nombre de suffrages et le bureau les avait proclamés élus tous trois, ce qui portait le nombre des conseillers à 14, soit 2 de plus que le nombre légal. M. Bourgogne avait être seul élu par le bénéfice de l'âge, mais il a été également invalidé comme étant adjudicataire de l'entretien des chemins ruraux.

Willems. — MM. Lemaire-Truffaut et Delattre-Truffaut sont validés. Ayant épousé les deux sœurs, ils ne tombent pas sous le coup de l'article 35 de la loi de 1884.

Marly. — MM. Bertrand et Coquelet sont validés.

Audencourt. — M. Philippe Denimal est validé.

Moustier. — Le chantre Canard est validé.

Autres protestations

Seront examinées en séance publique, les protestations concernant les communes ci-après désignées.

Aujourd'hui vendredi 5 juin, à 2 heures : *Commissaire-rapporteur*, **M. Grand.** — Tilloy, Goutlin, Le Cateau, Beaurain.

M. Ricard. — Bazeghem, Verchain, Lambres, Roost-Warendin, Raillencourt.

M. Godefroy. — Landas, Boussois, Saucourt, Auchy.

M. Trinquet. — Marpent, Sin-le-Noble, Wulverdinghe, Houthulst, Aix, Aubyl-les-Douai.

Le mardi 9 juin, à 2 heures : *Commissaire-rapporteur*, **M. Grand.** — Esquelbecq, Pont-à-Marcq, Fléchain, Lannoy.

M. Ricard. — Bry, Zuydcoote, Beaurieux, Wallers.

M. Godefroy. — Flesquières, Wattignies, Staple, Thun-Lévêque, Estreux.

M. Trinquet. — Sequedin, Jonlain, Haucourt, Mons-en-Baroeul.

Le vendredi 12 juin à 2 heures, *commissaire-rapporteur* : **M. Grand.** Masnières, Zermezeele, Fontaine-au-Bire, Quarouble.

M. Godefroy. — Pitgam, Busigny, Aymeries, Fresnes, Tourmignies.

M. Ricard. — Bollezeele, Bray-Dunes, Armbouts-Cappel.

M. Trinquet. — Spicker, Naves, Hem, Rubrouck.

Le samedi 13 juin, à 2 heures, *commissaire-rapporteur*, **M. Grand.** — Grand-Fort-Philippe, Gravelines.

M. Ricard. — Borèlles, Quiéhain, Aubigny-au-Bac.

M. Godefroy. — Avesnes-lez-Aubert, Marcoing.

LES GRÈVES

HALLUIN

Les ouvriers de la fabrique Gratry sont toujours en grève. Le patronat refuse de prendre en considération la demande qui s'est présentée hier à la fabrique et a déclaré qu'il préférerait fermer son établissement plutôt que de lever l'amende infligée.

* *

Les vernisseurs de la fabrique de chaises de M. Vanhoudenhove ont présenté un tarif demandant à être payés aux pièces, non à l'effet de réaliser un gain supérieur, mais pour pouvoir travailler à leur guise.

* *

Rien de changé en ce qui concerne la grève des maçons. Les patrons vont se réunir incessamment pour s'entendre en commun.

LE SPORT

Vélodrome Roubaisien

Ray-Macdonald, Weinig et Anton Johnson, le frère de Gaston Johnson sont arrivés mercredi soir à Roubaix.

Ils se sont entraînés hier matin et soir au Vélodrome où ils ont couvert chacun fois une dizaine de kilomètres, en se meuant le train matinellement.

Il est probable que les amis de M. Coussement feront appel au Conseil d'Etat de la décision du Conseil de préfecture.

Johns-Johnson, et Tom Eck, le manager du tram américain, actuellement en Angleterre, sont attendus à Roubaix vers la fin de la semaine.

Le rendez-vous de dimanche offrira un exceptionnel intérêt.

* *

Au dernier moment, nous apprenons que Jaap Eden, le fameux champion hollandais qui a battu dimanche Jacquelin, a qui il a ainsi enlevé le glorieux trophée, le Brassard n° 1, courra dimanche à Roubaix.

Chronique Locale

ROUBAIX

LA CHARITÉ S. V. P.

Quand vous passez dans la rue de la Gare, tout-à-coup surgissent, on ne sait d'où, une nuée de gamins, dépenaillés, demandant la charité en suppliante vous disant la main tendue : La charité s. v. p.

Trottant même sur vos pas, ils vous poursuivent de leurs supplications mensongères, cherchant à vous apitoyer et tirer de votre profonde se qu'ils demandent.

Cette nuée de gamins mentis imberbes, réceptacle futur de tous les vices, se divise en deux catégories.

L'une est composée d'amateurs, de mendiants amateurs qui, pleurant d'un œil, lorgnent de l'autre le pâtissier du coin ou ils brûlent d'aller *échanger l'obole charitable du passant contre le* gâteau qui leur fait envie.

Donner à cette espèce de quémandeurs est une faute, car l'âme charitable qui se laisse attendrir ne fait, croyant soulager une misère, qu'encourager une gourmandise excessive chez des enfants que tous les vices guettent.

La deuxième portion de ce contingent de mendigots nous est fournie par des malheureux gamins que des parents misérables ou d'effrontés exploiteurs jettent dans les jambes des passants, afin de subvenir à leur fainéantise.

La voix lamentable de ces gamins est plus suppliante, plus persuasive. C'est que les pauvres exploités savent que de leur recette dépend le bon ou le mauvais accueil qu'ils recevront tantôt, dans le taudis où ils rentrent, ils attendent, se vautrant dans des ordures sans nom.

Ici encore, le passant doit faire taire tout sentimental de charité et refuser impitoyablement l'aumone sollicitée.

Si le mépriser ne rapportait pas si gros, si les bourses se fermaient aux supplications enfantines, les exploiteurs se dégoûteraient d'un métier qui ne leur rapporterait plus rien, et au lieu de mobiliser une nuée de gosses afin de leur faire faire le trottoir, ils les laisseraient à l'école buissonnière et unique place.

Nous ne voulons pas dire qu'il faille être sans pitié devant la misère. Oh ! non ! Quand elle est vraie il faut la soulager, mais ce qu'il faut éviter c'est d'encourager l'exploitation de la misère apparente, en d'autres termes, de faire la charité aux enfants pour qu'ils aillent acheter des friandises, ou que cela serve aux parents ou à ceux qui exploitent les gamins, à boire des grands verres.

En général, l'enfant n'est pas fait pour la mendicité et nous ne croyons pas trop nous avancer en affirmant qu'un père de famille malheureux, mais honnête, tendre la main longtemps avant que pousse par la misère notre, il force son enfant à suivre le passant en lui disant : « La charité, s. v. p.

S'il nous était permis de conclure nous voirions à nous faire l'écho des plaintes des jeunes générations, pour éviter une honteuse exploitation, par principe, ne donnez jamais aux enfants. Ils vous rapporteront beaucoup et en leur rendant la mendicité impossible, vous ferez de certains d'honnêtes hommes.

MARIUS.

Nominations officielles

M. Emile Gerner, instituteur-adjoint à l'école de la rue du Bois, à Roubaix, est chargé d'une suppléance à l'Institut Turgot, en remplacement de M. Sabourel, nommé professeur à l'école normale de Guéret.

* *

Mlle Jeanne Delaloque de L'Isle-Lannoy, est nommée sous-directrice de l'école maternelle, en remplacement de Mlle Sarrazin, décédée.

Mlle Delaloque est une des brillantes élèves de l'Institut Sévigné de Roubaix ; elle en est sortie, il y a peu de temps, pourvue du brevet supérieur.

Accidents de bicyclette

Hier, vers 7 h. 1/2 du soir, M. Mallion roulait à bicyclette autour de la pièce du parc Barbieux lorsque, par suite d'un faux mouvement, il tomba.

Dans sa chute, le porte-cigare qu'il avait en bouche, pénétra dans ses poignons qui se brisèrent. Des éclats des verres, sont entrés dans l'œil.

M. Mallion a reçu des soins empressés dans un estaminet voisin. Il a pu regagner ensuite son domicile.

Un second accident de bicyclette qui a eu malheureusement des conséquences plus graves s'est produit vers 8 heures du soir, Place Rattelbacq.

M. Léon Dupureur, 21 ans, pédalait vers huit heures du soir, lorsqu'arriva à fond de train en sens inverse un autre cycliste, nommé Decoyere.

Les deux vélocipédistes ne purent s'éviter et se jetèrent l'un sur l'autre.

Par le choc, M. Dupureur fut jeté sur le trottoir. Dans sa chute il eut le front ouvert, de graves contusions au nez et au menton, il a que porter la main sur Mlle Joséphine Dhondt, et lui tenir certains propos plus ou moins galants.

La brûleuse se montre, pour le fait, sa vant la peine ; il entend cependant, les témoins et vous le prononcer du jugement à huitaine en faisant savoir à l'inculpé que, en cas de condamnation du prévenu, elle peut se porter partie civile.

— Il est nécessaire, dit gravement M. le juge, approuvé fortement par M. le ministère public, de donner une bonne leçon à cette jeunesse qui se lève.

Aie ! Aie ! Gare au trop peu galant Pierre !

Jean KIMS.

Chronique colombophile

Dimanche 7 juin, grand concours, sur Chantilly donné par l'Union française roubaisienne, siège de la société Le Martinet, établie chez M. J.-B. Niffle, 45, rue Vaucanson.

Prix d'honneur et cent francs, répartis en cinq prix de dix francs et dix de 5 francs. Mise, 1 fr. 50 par pigeon ; les pigeons à 50 centimes prennent part aux 4 juillet, sur Bordeaux.

Convoyeur, M. Joseph Dedoncker.

Crotoir. — Dimanche 7 juin, concours de Chantilly, organisé par la Fédération colombophile du Crotoir, établie chez Joseph Wilfart, estaminet de la Grappe de Raisin, rue du Brouck à Wasquehal.

* *

Fédération colombophile roubaisienne

La Fédération colombophile roubaisienne organise pour le 7 juin un grand concours sur Chantilly chez M. Dumeil, cabaretier à l'Abondance, rue du Moulin.

Il y aura 150 francs de prix d'honneur.

— Fédération l'Avenir du Tillleul. — L'Avenir du Tilleul organise pour dimanche prochain, chez M. Leclercq, cabaretier aux Trois-Ponts un concours sur Chantilly, 175 kil. 100 fr. prix d'honneur.

Maladies de la peau

Dartres, Ulcères, Eczémas, Vices du sang son guérie en quelque temps par le traitement **Dépuratif Mexicain** du Docteur **Jackson,** remède agréable à prendre, ne fatiguant pas l'estomac et moins coûteux que tous les autres. Voir aux Dépôts : **Pharmacie Cousin-Couvreur** la description de toutes les maladies guéries par ce traitement réputé. — Pour tous renseignements, s'adresser PHARMACIE COUVREUR, Roubaix.

TOURCOING

Accident d'usine

M. Désiré Ritz, 30 ans, rattacheur, chez MM. Masurel frères à Francs, a eu la main droite prise entre les dents de l'ensouple de son métier. Il en est résulté une forte coupure de l'index.

Le blessé a été soigné par M. le docteur Bernard et reconduit ensuite à son domicile à la Blanche-Porte. L'incapacité de travail sera de 15 jours environ.

Arrestation

Le sous-brigadier de sûreté Maertens, a arrêté mercredi soir, dans un établissement industriel de la rue du Sentier, où il travaillait, le nommé Louis Lagrange, 21 ans, peigneur, expulsé depuis le *mois de septembre 1894, à la suite d'une condamnation prononcée contre lui par le tribunal* correctionnel de Lille, pour coups et blessures.

Extradés belges

La gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains des autorités belges les nommés Edouard Hoyez, 18 ans, ouvrier bâtisseur, réclamé par le parquet de Bruxelles pour attentats aux mœurs ; Pierre Nonenman, 23 ans, bâtelier, poursuivi par le parquet de Termonde sous l'inculpation de vol.

Extradé français

La gendarmerie de Tourcoing a reçu de celle de Mouscron, le nommé Charles Delpeux, journalier, arrêté à Herseaux et réclamé par le parquet de Lille pour vol.

Disparition

M. Bernard Mack, 76 ans, employé des douanes en retraite, demeurant sentier du Jambon, a quitté son domicile, 13, rue du Sentier, et n'est plus rentré chez M. Thery, notaire et n'a plus reparu depuis.

Il est vêtu d'un veston bleu en chéquette, pantalon de drap foncé, chemise bleu et blanc, bottines élastiques, casquette de drap.

Saisie de poissons

20 kil. de maquereaux ont été saisis aux Halles par M. Ansart et enfouis aux fumiers.

Violences sur sa femme

Louis S..., peintre, a battu sa femme... Lorraine Aimée. Cette dernière a porté plainte à la police contre son époux.

Tir à la perche

M. Désiré Dusreux, professeur d'octroi en retraite, chef d'harmonie de la Société chorale du Hortieux, vient d'obtenir dimanche dernier, à Mouscron, un succès sans précédent. La société *Guillaume Tell* avait organisé un tir à la perche.

M. Dusreux, un des meilleurs tireurs à l'arc de la région, a débuté fait coup double en abattant deux oiseaux primés ; puis, une autre flèche, qui avait effleuré le coup principal en passant, est retombée sur l'oiseau, qui a été brisé en cinq morceaux. De plus, M. Dusreux a décroché la grosse poule d'un nouveau coup de flèche. De sorte que, dans le même concours, il a abattu deux oiseaux primés, coupé les deux principaux, *coq et poule*.

De nombreux tireurs à l'arc, il n'y a pas d'exemple, n'ont pas pareil résultat.

Résultat : un gain de 134 francs.

Feuilleton de *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 6

LA MENDIANTE D'AMOUR

par Pierre Decourcelle

PREMIÈRE PARTIE

La jeune artiste appelait cela : *La Leçon de Charité.*

Aussitôt le comte et la comtesse partis, elle s'était mise à l'œuvre avec fureur, et à force de travail elle était parvenue à fixer sur la toile, d'une façon vraiment saisissante, cet intérieur sordide, où, devant un foyer sans feu, ces paysans hâves et résignés, écrasés par la misère, mourraient de faim.

La jeune artiste avait réussi au-delà même de ses espérances à rendre les physionomies de ces misérables, mais elle ne parvenait pas encore, en dépit de ses efforts, à trouver l'expression juste et satisfaisante de l'enfant riche, du petit gâté insolent dont l'apparition venait ramener une morte, et ranimer l'espérance au cœur glacé de ces désespérés.

Elle avait beau chercher, gratter, recommencer, elle était obligée de la contenter pas, et elle restait pensive et impuissante devant la figure inachevée.

Grande rêveuse ! Il tout à coup une petite voix au timbre de cristal, derrière la porte de la chambre.

Pauline se retourna vivement.

— C'est toi, Claudette, répondit-elle, les lèvres s'avançant déjà pour un baiser. Entre, ma chérie !...

L'enfant accourut et se jeta dans les bras de sa sœur, ouverts pour la recevoir.

— Négrette m'a défendu de sortir parce qu'il fait trop froid dehors, et elle a cru que j'allais rester toute seule à jouer dans ma chambre. J'ai fait semblant de bien vouloir, pour qu'elle me laissât tranquille, et je me suis dit qu'aussi elle est descendue à la cuisine, vite, vite, je suis venue auprès de toi !...

— Tu as bien fait. Nous allons jouer...

— Non, je n'ai plus envie de jouer... J'aime mieux te voir travailler, avec tous tes pinceaux et tes couleurs, ça m'amusera bien plus, et je resterai à côté de toi !... Tiens, comme ça, ajouta-t-elle, en approchant un coussin du chevalet et s'y couchant.

Pauline répondit par un sourire d'acquiescement.

Elle n'entendait plus. Une pensée avait surgi dans son esprit.

Le modèle vainement cherché, cet ange de l'enfance qui était là, devant elle, elle l'avait trouvé, Ce serait Claudette.

— Veux-tu, lui dit-elle, le cœur battant de la joie indicible de l'artiste qui sent que sa pensée, après tant de pénibles luttes, va enfin prendre corps, veux-tu, ma chérie, que je fasse ton portrait ?

— Oh ! oui... oui... fit l'enfant joyeuse et battant des mains.

— Seulement tu ne remueras pas trop, et dès que tu seras fatiguée, nous nous arrêterons.

Elle plaça l'enfant dans la place convenable, et avec la fougue qui constituait son tempérament artistique se mit à peindre à grands coups jetant sur la toile des traits de lumière et de vie. En même temps, elle racontait mille folies, des contes bucoriques qu'elle inventait pour maintenir la gaieté et le rire sur le visage de son petit modèle.

Le temps s'écoulait, sans que ni l'une ni l'autre des deux jeunes filles en tînt compte.

Déjà la tête était venue sur la toile, admirable, resplendissante de vérité...

Elles furent interrompues par l'entrée de la négresse à la recherche de Claudette.

Celle-ci jeta sur Pauline un de ces regards d'obséquiosité insolente et de haine qui ont les domestiques vis-à-vis de l'impunité, en face d'une *personne qu'ils savent n'être pas aimée de leurs* maîtres.

Zé dit à maîtresse... Mazelle Pauline avoi enfémé nazelle Claudette pour faire peinty... Défendue peintu... grommela-t-elle. Allons !... venez... venez vite !...

Pauline pâlissait et cependant elle embrassa tristement sa sœur avant de la quitter.

Pauline, toute à son œuvre, continua de peindre de mémoire, jusqu'à ce qu'enfin la venue de la nuit et la fatigue l'obligèrent à déposer ses pinceaux.

Miss Ophélia, qui était allée à Tours dans la journée, rentra de bonne heure.

Pauline était alors seule avec elle. Claudette, un peu fatiguée, était couchée et dormait.

Vers une heure du matin, Pauline fut éveillée en sursaut par quelqu'un qui frappait à sa porte et l'appela tout bas.

Elle reconnut la voix de miss Ophélia.

— Venez vite, Pauline, disait l'institutrice, Claudette est malade...

— Claudette ! s'écria la jeune fille en sautant à bas de son lit.

Et s'habillant à la hâte, elle s'élança vers la chambre de sa sœur.

L'enfant ne dormait pas.

Elle avait une fièvre violente et se plaignait de grandes douleurs dans la tête.

— Elle reconnut cependant Pauline et lui sourit.

Celle-ci se rappela que sa sœur tantôt avait accusé un léger mal de gorge, et qu'en dépit de leurs gais propos, elle avait cru remarquer en elle un milieu du feu de son travail, deux ou trois moments d'abattement.

— Il serait utile, je crois, dit miss Ophélia, d'envoyer à Tours chercher un médecin !

— Oh ! il n'y a pas à hésiter, répondit Pauline.

Les ordres donnés, elle s'assit auprès du lit de Claudette, et, le cœur serré de sinistres pressentiments, des larmes plein la gorge, elle soutir à la petite malade, cherchant vainement à l'endormir sous ses caresses.

Dès son premier regard, le docteur, immédiatement accouru, parut très inquiet.

Les symptômes s'accusaient avec une rapidité effrayante.

— C'est le croup, n'est-ce pas docteur?

Le praticien baissa la tête en gardant le silence.

Mon père et la mère de ma sœur, continua-t-elle, sont en ce moment à Paris, pour quelques jours encore. Dois-je leur, télégraphier de venir auprès de leur enfant ?

— Oui, mademoiselle, répondit le docteur, et pardonnez-moi de vous dire ainsi la vérité : il importe que vous n'ignoriez pas que l'empoisonnement diphtérique est contagieux, et qu'il est, en conséquence, nécessaire de vous rapprocher le moins possible de la malade.

— Je vous remercie, docteur ; mais quoi qu'il puisse arriver, je ne m'éloignerai pas un instant de la chambre de ma sœur.

Une heure après, une dépêche partait de Tours.

« Croix-Mendi, Hôtel-Maurice.

» Paris.

» Claudette souffrante. Revenez.

» PAULINE. »

Quand le télégraphiste arriva, le comte et sa femme étaient déjà sortis. Ils ne rentrèrent point de la journée. Ce fut seulement le soir qu'ils le reçurent, et partirent en toute hâte.

Cependant, dans la chambre de la petite malade Pauline avait passé la nuit.

Le matin était venu.

L'enfant agonisait plongée dans une sorte de torpeur hébétée.

La négresse vaquait à quelques soins de ménage et miss Ophélia, très fatiguée, était allée se reposer quelques heures.

Tout à coup Claudette se dressa sur son séant, livide, les lèvres violettes, la gorge tumuméfiée, jetant vers elle des regards pleins de crispées, en proie à un de ces accès de suffocation qui offrent déjà le simulacre de l'agonie et qu'un râle faible et rauque accompagne.

Pauline s'était élancée vers elle ; elle soutenait d'un bras ce corps frêle, secoué par les convulsions, et épiait avec angoisse la respiration qui se frayait difficilement un passage à travers le larynx obstrué.

Soudain la porte s'ouvrit avec violence.

La comtesse de Croix-Mesnil entra en courant. D'un geste elle écarta Pauline de son lit, et précipita vers le lit, haletante, fixant d'un œil anxieux la petite malade.

— Grand Dieu ! elle se meurt ! s'écria-t-elle avec un accent déchirant... Ma fille se meurt ! Au secours !... Au secours !

— Madame, je vous en prie, fit Pauline d'une voix suppliante !

— Et c'est vous qui êtes ici ? reprit la comtesse, jetant sur la jeune fille un regard haineux. Vous êtes seule avec mon enfant ?...

Miss Ophélia l'a veillée avec moi une partie de la nuit, madame!

Pourquoi n'est-elle pas restée là ?... Et le docteur où est-il ?

Il a été mandé à Tours qu'après minuit hier soir. Et dans quelques instants il reviendra !

— Cela est-il vrai ? Pourquoi, s'il était ici, lui avez-vous permis de quitter ma fille ? Vous vous fiez donc à elle seule avec elle ?

Elle jeta un regard sanglant à son interlocutrice d'un œil interrogateur.

Je ne vous comprends pas, madame.

— Vous me comprenez trop peut-être !

— Je vous prie de croire que j'ai mon père dès les premières atteintes du mal.

— L'avez-vous fait assez tôt pour que nous arrivions à temps ?

— En vérité, madame, reprit Pauline très pâle, je vous répète que je comprends pas vos paroles. Elles semblent cacher un soupçon que je ne saurais prendre à mon compte, et que je vous somme de formuler !...

La jeune fille s'était redressée de toute sa taille, devinant une infamie, mais n'en saisissant point encore le sens, sentant cependant qu'une terrible blessure allait la frapper.

Claudette, immobile, blanche comme une cire, dans un sommeil de pétrification, prononçait parole, adressait vainement à sa mère, et à son père, agonisoiller devant son petit lit, un regard de suppliante angoisse.

Mais la comtesse se retourna vers Pauline et d'un voix sifflante :

— Vous prétendez ne pas me comprendre! Ecelle. Eh bien! je n'hésite pas à vous dire que votre présence ici, auprès de cette chambre de mort, d'où vous avez à dessein éloigné tout le monde, me semble plus que suspecte.

— Oh !...

— Oui suspecte ! car une négligence arrive vite, une négligence qui peut tuer ma fille et qui rien au monde ne saurait prouver...

— Est-il donc possible de douter de l'affection que je porte à ma sœur, et peut-on croire que j'aurais négligé...

— Une sœur, mademoiselle, dont la mort vous rendrait folle unique et unique héritière de M. de Croix-Mesnil !...

(A suivre).